mieux, qu'il veille à ce qu'elle soit strictement observée. Est-ce qu'il n'encouragerait point, en n'agissant pas, les radicaux, les bons Gambettistes du Midi, qui sont cependant d'assez fervents manifestateurs pour ce qui les concerne, lesquels, habitués qu'ils sont à tourner les lois, évoquent complaisamment, pour justifier la décision du maire de Marseille, les articles de loi qui réglent les manifestations sur la voie publique ?

On reconnait bien en cela, les partis avancés, si friands de manifestations, et si empressés de supprimer les manifestations des autres partis. On a eu, naguère, la procession des bonnets à poil, les manifestations armées et non armées de la garde nationale, et plus récemment, la procession des obsèques de Victor Noir, les processions du 31 octobre, du 22 janvier pendant le siége de Paris, et toutes celles de la Commune, avec fusils, musique et drapeau rouge, celles des francs-maçons avec écharpes en sautoir, bannières au vent et ferblanterie plaquée sur la poitrine ; — à toutes ces processions qui oserait comparer celles de la Fête-Dieu ? Qui ne trouverait celles-ci plus jolies et moins dangereuses que celles-là ? Comment enfin, ne point penser, que les républicains, si durs, si impitoyables pour les processions des autres, ne veulent de processions que pour eux ?

Et leurs processions, leurs manifestations à eux, sont bien autrement tumultueuses, entravent d'autre sorte la libre circulation dans les rues. Et cependant, les radicaux qui les organisent prétendent, par voie d'extension, assimiler les prêtres de la religion catholique aux orateurs démagogues en plein vent ! Comme si une procession de la Fête-Dieu, avec ses chants et ses cantiques entonnés par les prêtres et répétés en chœur par une foule marchant en rangs serrés et laissant libre passage aux citoyens qui vont à leurs affaires et aux électeurs de MM. Deregnaucourt, Testelin et consorts, qui se rendent à leurs cabarets, pouvait même en pleine république, violer ce que le jargon révolutionnaire appelle la liberté de conscience !

Que si l'ordre est troublé çà et là, lors de la célébration de notre grande fête populaire, il ne l'est jamais que par les radicaux en goguettes, qui trouvent de bon goût de se planter devant la procession et de l'apostropher grossièrement — c'est leur manière à eux, de respecter la liberté de conscience.

Et dans ce cas même il ne se produit ni rixe ni collision. Les catholiques continuent leur route sans lever les yeux, et les libres-penseurs en sont pour leurs frais d'injures. Quels sont donc alors les devoirs de l'administration ? Protéger les bons citoyens, qui ne troublent pas la sécurité de l'Etat, que nous sachions, en suivant une procession; permettre aux catholiques et leur assurer en toute liberté l'exercice d'une des cérémonies les plus essentielles de leur culte, et, ce que nous voudrions que l'autorité compétente fit lorsqu'il y a lieu, mettre la main sur le collet des drôles, communards, athées ou radicaux, qui outragent par paroles ou par gestes les ministres d'une religion reconnue.

La question des processions et la législation en ce qui les concerne étant ainsi exposées et précisées, nous croyons devoir revenir au point de départ de cet article :

L'administration municipale de Roubaix aurait décidé, raconte l'*Evènement* de Paris, qu'elle ne s'opposerait point, *cette année*, à la sortie des processions.

Les processions ont eu lieu, comme les années précédentes, au milieu d'un immense concours de fidèles; et, au nom de ces nombreux et fervents catholiques qui les ont suivies à Roubaix, nous croyons être en droit de demander à M. Deregnaucourt, maire de de Roubaix, et comme tel, chef de l'administration municipale de notre ville, si, l'an prochain — en admettant qu'il le soit encore — il ne s'opposera pas à la sortie des processions.

Il importe grandement que nos populations religieuses du Nord, qui n'ont point toutes, Dieu merci, une administration municipale avec une majorité aussi avancée que celle de Roubaix, — connaissent les intentions du chef de cette municipalité, qui ambitionne leurs suffrages au 9 juin prochain en ce qui concerne la sortie des processions pour *l'année prochaine*.

Un intérêt électoral pourrait, cette année, expliquer la *tolérance* si peu habituelle de M. Deregnaucourt. C'est pourquoi il importe qu'il soit répondu à cette question !

En admettant qu'il soit encore maire de Roubaix, l'année prochaine, M. Deregnaucourt ne mettra-t-il aucun empêchement à la sortie des processions ?

CH. NURBEL.

On nous écrit de Tourcoing :

Parmi les localités où le zèle républicain s'est le plus largement déployé pendant la période électorale, nous pouvons nommer la ville de Tourcoing, que les apôtres de la démagogie Lilloise ont eu à cœur, cette année d'évangéliser avec une ardeur toute particulière. La réputation de tranquillité et d'honnêteté de ses habitants, l'importance de sa population travailleuse, l'esprit de concorde et d'union qui règne jusqu'ici dans les familles ont valu sans doute à nos voisins paisibles le triste privilége d'attirer sur eux ce fléau destructeur de l'ordre, qu'on appelle les *rouges*.

Plusieurs réunions publiques, provoquées par quelques têtes huppées de la ville, avaient réussi de grouper, autour de certains charlatans, un auditoire d'autant plus facile à gagner que l'on faisait miroiter à ses yeux des utopies irréalisables. Aussi, les conférences multiples du citoyen Moreau sur la question électorale ayant pour texte : *la résurrection de Lazare... ??*, le discours unique du Grrrand rabbin Achille Testelin, député en vacance et le passage d'une troisième étoile dont le nom nous échappe, sont-ils parvenus à opérer quelques conversations, dont la valeur, il est vrai, pourrait s'apprécier comme certaine marchandise en tonneaux : *numeranda sed non ponderanda !*

Par exemple, ô Testelin, vous vous êtes mis le doigt dans l'œil, en déléguant pour le dernier jour du prêche, votre compère trop élogieux de sa personne et de la vôtre, trop admirateur de vos œuvres qui sont siennes, nous nommons Werquin ! Plus d'une heure durant, ce *ministre de la vérité*, comme il prend le soin de s'intituler lui-même, a plaidé d'une façon remarquable la cause de son... adversaire. Après les compliments qu'il se prodigue à lui-même et à ses frères-amis de Lille, l'orateur constate le succès des réunions républicaines dont le nombre, dit-il, est si grand qu'on ne trouve plus assez de missionnaires ayant l'habitude de parler en public, lisez blaguant facilement, ce qui ne l'empêche pas de se faire accompagner d'une doublure, tout à fait superflue. Viennent ensuite des félicitations à l'auditoire sur son empressement à venir écouter la bonne parole, sur son désir de s'instruire des grrrandes vérités, de marcher en avant dans la voie du progrès et autres flatteuses balivernes que nous renvoyons à leur auteur avec tous ses éloges humiliants que nous rougirions de mériter jamais. La *Vraie France* ne manquera pas de rejeter aussi avec dédain l'estime dont l'orateur *honore* sa rédaction, sans doute pour donner plus de poids aux invectives qu'il adresse au *Ralliement*, détenteur d'une boîte à matières indigestes.

Nous donnerions beaucoup de pouvoir reproduire textuellement et *in extenso* le discours de Werquin; la lecture d'une telle série de bêtises, de mensonges, de calomnies soulèverait le cœur des hommes impartiaux et achèverait de gagner à nous tous les indécis, tous les tièdes et nombre de victimes de cette évangélisation populaire.

Bornons-nous à signaler dans quels termes inconvenants, il parle du candidat concurrent et les insinuations perfides qu'il glisse sur ce *propriétaire-châtelain*, mais assez adroitement pour échapper aux tribunaux; citons l'audace de ses appréciations sur le parti monarchique, « ces honnêtes gens qui, » dans le procès encore pendant des marchés » de la guerre, ont cru nous convaincre de » fraude et dont les accusations n'auront ser- » vi qu'à faire frapper les leurs !!! » puis comme gage de cet augure, l'orateur invente cette maxime, que « si la probité disparait un jour, on la retrouvera dans le cœur d'un républicain. »

Nous passons les injures ironiques, adressées aux « Chambordindons, ces purs partisans de la légitimité, ces pélerins d'Anvers qui sont aussi blancs que leur drapeau... avant ses souillures ! » Nous passons même sous silence les outrages au parti bonapartiste, dont nous n'avons pas à défendre les fautes, mais chez lequel le moindre grain de patriotisme et d'équité nous force à reconnaître des preuves de courage.

Bien des fils de fonctionnaires, dévoués à l'empire, sont partis volontaires et sont tombés sous les balles prussiennes. Respect et justice à leur mémoire ! L'un d'eux a survécu, le jeune Paul de Cassagnac, et certes ce n'est pas devant la brave épée du franc-tireur, ni devant la plume vaillante de l'écrivain que l'avocat-démoc. reprochera au régime déchu de n'avoir éveillé ni dévouement pour la patrie malheureuse ni fidélité à une dynastie perdue.

Nous avons hâte de relever, entre toutes, la thèse audacieuse qu'a osé présenter, devant 150 témoins, le compère de Testelin, le co-signataire de la fameuse adresse aux communards de Paris, laquelle, on s'en souvient, fut insérée au *Journal officiel* de la Commune, comme approuvant la plus criminelle des révoltes.

Aujourd'hui, comme alors, le citoyen Werquin persiste à faire l'apologie de la Commune et ose encore avancer que de misérables aventuriers ont eu raison de s'insurger contre le gouvernement régulier, (c'est à dire de M. Thiers dont Deregnaucourt promet d'être l'appui !). Seulement, (par bonheur pour l'humanité, il y a un seulement,) en défendant les théories au nom desquelles s'est opérée l'insurrection, l'avocat veut bien consentir, par effet de sa bonté, à désapprouver le carnage, le pétrole, le pillage auxquels on s'est livré; ajoutons : peut-être aussi le massacre des ôtages et les sacriléges profanations, que le bon apôtre a oublié d'énumérer... Electeurs, veillà !!!

« En pleine cour d'assises de Douai, poursuit-il, on nous a accusés d'être des inter- » nationaux — mais, je vous le demande » avec Laurier : Qu'est-ce que l'Internatio- » nale ? — serait-ce cette société de jésuites qui étend ses filets sur toutes les parties du monde, qui tient une épée

Dont la pointe est partout et la garde est à [Rome.

.... Ah ! maladroit ! maladroit ! Votre impudence perd votre cause fortement compromise. Ah ! vous ne distinguez pas de la secte infernale qui menace et veut détruire, par tous les moyens, la société tout entière, vous ne distinguez pas, disons-nous, la corporation religieuse la plus savante, qui met son dévouement à répandre l'instruction, à combattre l'erreur et à sauver les âmes !

Agent électoral, contentez-vous d'extorquer au parti de l'ordre, par le mensonge politique, des suffrages non éclairés ; mais, de grâce, laissez au pauvre et brave ouvrier son respect pour le ministre de la religion, laissez-lui son seul bien, la croyance de ses pères, la foi qui le console dans le deuil et dans la peine.

Moins prudent que votre maître Testelin dont vous n'avez su ni imiter la réserve calculée, ni observer la modération, pourtant recommandée, vous avez commis l'irréparable bévue de faire à un public croyant la confidence de vos intimes aspirations. Vous ignorez, citoyen, que depuis votre scandaleux sermon en faveur de l'ami Deregnaucourt, toutes les bouches répètent à Tourcoing vos paroles malheureuses, qui feront demain l'indignation du département et par lesquelles nous terminons sans commentaire :

« Espérons que bientôt nous ne verrons » plus le clergé promener dans les rues des » espèces de MASCARADES. »

(Paroles de Werquin, prononcées à Tourcoing, le 3 juin 1872, 9 heures du soir.)

Un témoin.

Le *Progrès* parlait hier de ce qu'il nomme les rugissements de la *Vraie France*. La vérité est un lion, en effet, et quand le lion rugit, les chacals se taisent. (*Vraie France*).

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 5 juin 1872.

On s'entretient beaucoup, dans l'Assemblée, d'une démarche faite par quelques membres de la droite auprès de M. le duc d'Aumale pour lui dire que, maintenant qu'il avait fait ses réserves dans l'intérêt de son drapeau, il n'y avait plus d'obstacle qui l'empêchât d'aller voir M. le comte de Chambord. M. le duc d'Aumale, sans encourager la proposition, n'aurait pas fait une réponse absolument négative, si bien que les auteurs de la démarche seraient dans l'intention de revenir à la charge. Il semblerait que M. le duc d'Aumale, inquiet du vide que son discours a produit autour de lui, désire ne pas rompre tout à fait avec la droite. Quant à M. le comte de Paris, invité aussi à se rendre auprès de M. le comte de Chambord, il aurait également éludé toute réponse positive, s'en référant à la conduite que tiendrait M. le duc d'Aumale.

On s'occupe beaucoup à Versailles, de l'instruction judiciaire contre le maréchal Bazaine. Le fait principal qui lui est reproché est de ne pas avoir rallié le maréchal Mac-Mahon. Il cherche à s'en excuser en disant qu'il n'aurait pu seconder Mac-Mahon qu'en sacrifiant beaucoup de monde. Il aurait cédé à un mouvement d'humanité en épargnant ses soldats.

L'instruction appréciera la valeur de cette justification.

Notons encore une bonne séance à enregistrer comme symptôme des tendances morales de la délibération de la loi sur l'armée.

Mgr Dupanloup nous avait déjà habitués à un langage élevé. Il a été imité par M. Keller dont les sentiments catholiques sont bien connus. Le point de départ de M. Keller avait moins de hauteur que celui de l'évêque d'Orléans. Ce dernier avait pris la question de l'éducation comme base de la critique de la nouvelle loi. M. Keller s'est annoncé avec une forme plus modeste. Il voulait seulement donner quelques renseignements statistiques à l'appui de son amendement sur la durée du service militaire. Mais les chiffres ont parfois une grande éloquence, ceux-ci ont persuadé même la gauche. Partant de ce fait que la victoire appartient aujourd'hui aux gros bataillons et qu'on n'organise une armée nombreuse qu'avec une population abondante, l'orateur a voulu nous faire sentir avec quelle rapidité les mauvaises mœurs arrêtaient la multiplication de l'espèce.

Par des statistiques minutieuses, il nous a prouvé que de 1849 à 1855, le chiffre, des naissances avait diminué en France dans la proportion annuelle de 100,000, ce qui fait 14,000 hommes de moins sur l'inscription militaire et 6,000 soldats de moins dans les rangs. Telle a été l'étrange destinée de la France pendant tout le gouvernement de l'Empire. Et l'effet de cette décroissance était doublé par la prodigieuse multiplication des familles en Allemagne. Après avoir ainsi fait pressentir d'une façon toute pratique l'effrayante inégalité qu'une pareille loi physiologique préparait à la France, si nous la laissons fonctionner indéfiniment, M. Keller en a déduit l'enseignement moral : *Messieurs* s'est écrié l'orateur, le *mal est dans les âmes. Revenez au christianisme et vous aurez un peuple libre, un gouvernement respecté, parce que vous aurez Dieu pour vous. On prétend qu'il suffit d'une grande pensée pour faire un grand siècle. Eh bien ! il est une grande idée qui est l'âme du principe égalitaire de notre loi, c'est l'idée de la justice. Si vous savez en développer le germe, vous pouvez, vous aussi, inaugurer pour la France un siècle glorieux*. M. Keller n'est pas orateur. Il n'a ni l'ampleur de forme, ni la puissance de geste, ni l'autorité d'organe, ni l'impétuosité d'émotion qui répondent à ce type traditionnel. Mais c'est un homme convaincu. La forme simple avec laquelle il avait développé ces chiffres était relevée par une sincérité d'accent qui avait, par degré, captivé l'attention, obtenu un silence bienveillant et universel. Aussi lorsqu'il est arrivé à ses conclusions, l'auditoire entier s'est laissé gagner. L'orateur avait ralenti le ton ; il avait adopté un langage digne et ferme, sans ostentation, qui respirait l'honnêteté et la bonne foi, qui commandait le respect. Le mot de Dieu, prononcé ainsi sans emphase et sans art, n'a pas soulevé, à l'extrême gauche, le moindre murmure ironique; tout se taisait. Tout subissait le prestige de la vérité ! L'orateur, en descendant de la tribune, a recueilli les applaudissements de tous les partis de l'Assemblée.

On remarque beaucoup que, dans l'élection des trente membres de la nouvelle commission du budget, il n'y a pas de membres de la droite; il y a quatorze membres du centre droit, le reste appartient aux diverses fractions de la gauche.

M. Thiers manœuvre pour obtenir le même résultat dans l'élection des quinze commissaires qui seront chargés d'arrêter la liste des candidats au conseil d'Etat. Espérons que la majorité saura déjouer cette manœuvre.

On se rappelle peut-être que pendant le siége de Paris, il s'improvisa une compagnie d'assurance intitulée: *Association mutuelle contre les risques du siége*, mais ce que la plupart des Parisiens ignorent, c'est que cette compagnie indemnisa intégralement, pour une somme de 192,700 francs, ceux de ses adhérents victimes d'incendies allumés par le feu de l'ennemi.

Le succès de cette association, qui ne devait avoir qu'une existence passagère, a donné l'idée à son fondateur de créer sur de nouvelles bases, une *association mutuelle contre les risques de guerre et d'émeute*.

Nous espérons bien ne pas avoir d'aussi tristes jours que ceux que nous donna la Commune; cependant, c'est en pareille matière qu'on peut dire que prudence est mère de sûreté et qu'une association mutuelle constituée sur une vaste échelle, est le plus sûr moyen de porter remède aux désastres résultant de la guerre ou de l'émeute.

Nous ne pouvons décrire en ce peu de mots le mécanisme de cette nouvelle société, nous nous bornons à enregistrer sa naissance et à faire connaître que les bureaux sont établis rue de Richelieu n° 108, où chacun peut trouver tous les renseignements et documents nécessaires.

Le système actuel des pensions civiles impose au trésor public des charges qui s'aggravent chaque année; il est très-onéreux pour les fonctionnaires et employés, dont les retenues, placées avec intelligence, produiraient une rente supérieure au chiffre des pensions de retraite. M. Adolphe Tardif, docteur en droit, vient de publier, chez l'éditeur Henry Plon, une étude sur le régime des *Pensions civiles*, servies par le gouvernement; des caisses de retraite et d'assurances sur la vie, instituées par l'Etat; des caisses de retraite organisées par les grandes compagnies financières ou industrielles, des assurances en cas de vie ou en cas de mort, si répandues en Angleterre, si peu connues en France. L'auteur s'est attaché à démontrer qu'en empruntant à ces compagnies ou sociétés leurs procédés les plus ingénieux, on peut arriver à décharger le budget d'une dette qui s'élève déjà à *quinze millions* et à augmenter notablement les pensions de retraite des fonctionnaires, employés ou agents de l'Etat.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Compte rendu analytique.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Il est procédé au tirage au sort des scruta-